

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 08 AVRIL 2013**

Nombre de conseillers
exercice : 18
présents : 12
pouvoirs : 3
votants : 15

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ; Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD P. ; M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; Mme DEBRÉ B. ; M. LORRETTE D. ; M. SARATI P. ; M. NICOLAS J.

Absents excusés : M. HUTTAUX D. (procuration de vote à M. MESSEIN P.) ; M. QUÉTEL J-L (procuration de vote à Mme LECAQUE H.) ; M. WINTERSTEIN M. (procuration de vote à M. BARBA A.)

Etaient absents : M. TERZIC D. ; M. PÉQUIGNOT F. ; Mme LALEU N.

Secrétaire de séance : M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif
M14**

17/2013

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2012 présenté par le Maire ; les soldes de ces comptes s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	1 090 356.02 €
Dépenses :	<u>847 369.64 €</u>
Résultat 2012 – Excédent	242 986.38 €
Résultat antérieur reporté :	<u>0 €</u>
Résultat à affecter :	242 986.38 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	716 070.42 €
Dépenses :	<u>965 090.58 €</u>
Résultat 2012 – Déficit	-249.020.16 €
Résultat antérieur reporté :	<u>116 531.00 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	-132 489.16 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent 110 497.22 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 242 986.38 €, au compte 1068 du prochain budget primitif.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 08 AVRIL 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire et sous la Présidence de Madame Stéphanie JACQUEMOT, 1^{ère} Adjointe, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2012 ainsi que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au Compte Administratif présenté par le Maire.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif M49

18/2013

Le Compte Administratif de Service Eau & Assainissement présente les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes :	266 561.12 €
Dépenses :	<u>243 565.25 €</u>
Résultat 2012 – Excédent	22 995.87 €
Résultat antérieur reporté :	<u>46 794.44 €</u>
Résultat à affecter :	69 790.31 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	140 002.43 €
Dépenses :	<u>81 448.65 €</u>
Résultat 2012 – Excédent	58 553.78 €
Résultat antérieur reporté :	<u>35 666.03 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	94 219.81 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent 164 010.12 €

Le Conseil Municipal, après examen hors la présence du Maire et sous la Présidence de Madame Stéphanie JACQUEMOT, 1^{ère} Adjointe, approuve le Compte Administratif 2012 du service Eau & Assainissement.

Par ailleurs, constatant que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, est en tout point identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve également ce document.

Vote des taux d'imposition

19/2013

Monsieur le Maire commente le tableau des trois taxes locales perçues au profit de la commune sur lequel apparaît une augmentation des ressources d'un montant de 16 421 € par rapport à l'année précédente.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 08 AVRIL 2013**

Compte tenu de cette forte augmentation des bases, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux applicables sur la commune et lance ainsi le débat entre les membres du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2013 à leur niveau de 2012. Le taux d'imposition de la taxe d'habitation est ainsi maintenu à 10.48 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 10.92 % et le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à 58.25 %.

Vote du budget primitif M14**20/2013**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2013 a été élaboré sur la base des notifications émanant des services de l'Etat et des demandes des différentes commissions communales et que ce projet est soumis au vote du Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 999 262.00 €.

La section des investissements s'équilibre quant à elle à la somme de 1 032 038.16 €.

A l'issue des exposés, le budget primitif 2013 est adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif M49**21/2013**

Le budget primitif « M49 » relatif au service de l'eau et de l'assainissement a été élaboré par la Commission des Finances pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Ce document s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation : 321 139.59 €
- section d'investissement : 171 259.40 €

Le budget « M49 » est adopté à l'unanimité.

Traverse Sud : demande de subvention dans le cadre des amendes de police**22/2013**

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 08 AVRIL 2013**

solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagements sécuritaires de la traverse sud de la commune. Les travaux envisagés permettront de créer un plateau surélevé au carrefour entre la rue Foch et la rue de la Forge, de sécuriser l'accès aux terrains de tennis par la création d'un parking et d'un cheminement piéton. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 60 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de réaliser les travaux d'aménagement susvisés pour un montant prévisionnel de 60 000.00 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2013 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée,

S'ENGAGE à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements

Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme**23/2013**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Février 2008 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Février 2012 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n°05/2013 en date du 25 Janvier 2013 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête tendent à apporter les modifications suivantes :

- Suppression de la phrase « car ils ne sont pas nécessaires aujourd'hui et seront laissés à l'appréciation des futurs aménageurs » en page 14 de la notice explicative de la modification ;
- Suppression de la référence aux zones Ux et 1AUx à l'article A2 (points 1 et 3) du règlement

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 08 AVRIL 2013**

- Autorisation des locaux de vente et de transformation de produits agricoles à l'article A2 point 4 du règlement

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Dit que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Novéant-sur-Moselle ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle et dans les locaux de la Sous-Préfecture de Metz-Campagne.

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Adhésion à Moselle Agence Technique**24/2013**

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle, en 2013, une Agence Technique Départementale intitulée « Moselle Agence Technique ».

Il approuve le projet de statuts voté par le Conseil Général le 07 février 2013, figurant en annexe à la présente délibération.

Il mandate Monsieur le Maire, Patrick MESSEIN, pour représenter la commune de Novéant-sur-Moselle avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « Moselle Agence Technique » puis aux Assemblées Générales de « Moselle Agence Technique » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 08 AVRIL 2013****Mobilier des écoles : demande de subvention****25/2013**

Monsieur Antoine BARBA, Adjoint au Maire, fait état d'une demande de la Directrice des écoles pour le réaménagement de la classe n°6. Il présente un devis pour le remplacement des tables et chaises d'un montant de 3 173.75 € H.T.

Monsieur le Maire précise qu'il peut être sollicité une demande de subvention auprès du Sénat au titre de la réserve parlementaire.

Le montant prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant H.T.: 3 173.75 €

TVA 19,60 % : 622.06 €

Montant TTC : 3 795.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 3 173.75 € HT soit 3 795.81 € TTC.

Décide de l'inscription au budget de la commune,

Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention "Réserve parlementaire auprès du Sénateur",

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Cession de terrains**26/2013**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de deux riverains d'acquérir une bande de terre jouxtant leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE la cession de la parcelle cadastrée section 1 n°545 « Chante Reine » d'une superficie de 18 centiares au prix de 21.35 euros le m², soit 384.30 € au profit de Mme SALM Agnès.

DÉCIDE la cession des parcelles cadastrées section 1 n°599 et 597 (en cours de division) d'une superficie d'environ 49 centiares au même prix au profit de M. et Mme MOTARD.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 08 AVRIL 2013**

DIT que les frais de géomètre seront à la charge des acquéreurs,

DÉSIGNE Madame Stéphanie JACQUEMOT, 1^{ère} Adjointe, pour la rédaction de l'acte administratif de vente,

AUTORISE la signature de l'acte de vente par le Maire.

Avis sur le SCOTSUD**27/2013**

Le Schéma de COhérence Territoriale SUD de Meurthe et Moselle est soumis à enquête publique et consultation des personnes associées.

Située en limite de département, dans le sillon mosellan, la commune de Novéant-sur-Moselle s'inscrit à la fois dans l'armature territoriale du Scot de l'agglomération messine et du scotSud54 et, de fait, notre territoire est fortement conditionné aux orientations et Projets d'Aménagement et de Développement Durable des deux schémas.

Il apparaît que les orientations du ScotSud54 mettent en exergue de façon très pertinente, les nécessaires dynamiques d'articulation et d'interaction avec notre secteur situé en frange de l'aire Scot.

Au-delà des limites départementales et faisant fi d'éventuelles "barrières administratives", le scotSud54 définit un nouvel espace territorial, à travers le "multipôle", concept qui repose sur des principes d'articulation cohérente et solidaire, entre "armature urbaine" et "armature verte". "Investir dans des paysages de qualité" sous-tend à toutes formes d'attractivité, économique, touristique et de qualité de vie.

Le Conseil Municipal émet un avis très favorable à l'ensemble des orientations du PADD et souhaite être également consulté sur les différents projets structurants impactant notre territoire, en particulier l'implantation des infrastructures de transport, les activités économiques ainsi que tout projet visant à valorisation des espaces et à la biodiversité.

Octroi de subvention**28/2013**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours sollicitées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- La prévention Routière la somme de 30 €
- AFM TELETHON la somme de 30 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 08 AVRIL 2013

La séance est close à 00h10.

Délibérations n° 17/2013 à 28/2013

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	EXCUSÉ
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Dominique LORRETTE	
Daniel LESCASSE 2 ^{ème} Adjoint		Gérard LOUYOT	
Antoine BARBA, 3 ^{ème} Adjoint		Bernadette DEBRÉ	
Huguette LECAQUE, 4 ^{ème} Adjointe		Noëlle LALEU	ABSENTE
Philippe RENAULD, 5 ^{ème} Adjoint		Patrick SARATI	
Colette KLAG		Martin WINTERSTEIN	EXCUSÉ
Didier HUTTAUX	EXCUSÉ	Jacky NICOLAS	
Frédéric PÉQUIGNOT	ABSENT	Dragan TERZIC	ABSENT